

Bordereau de signature

DEC2017_0072



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	10/04/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	10/04/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-04-10)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

Acquitté en PREFECTURE le 10/04/2017

DEC2017_ 0072

DECISION

Objet : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC N° 2017/013 RELATIF A LA FOURNITURE DE FLEURS EN GODETS POUR LE FLEURISSEMENT ANNUEL ET BIANNUEL 2017.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4 et 42-2°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 34-I-1°a),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur le marché public, unique et de type achat, n°2017/013 relatif à la fourniture de fleurs en godets pour le fleurissement annuel et biannuel 2017,

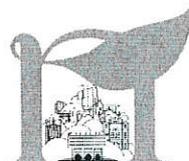
VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 10 mars 2017, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°492109, et publié sur le site Marchés Online sous la référence n°3105516,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que deux plis ont été déposés (aucun par voie dématérialisée), dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 24 mars 2017 à 12h00), que les candidatures ont été admises, que dès lors les deux offres ont été analysées,

CONSIDERANT que l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, est celle de la société ETS G.C.P. EVRAS,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Fournitures » et de l'unité fonctionnelle 21.01.02 « Fleurs en godets », dont la valeur ne dépasse pas 90 000 euros HT,



DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société ETS G.C.P. EVRAS, sise 26 rue Maurice Villette à LONGPONT-SUR-ORGE (91310), le marché public n°2017/013 relatif à la Fourniture de fleurs en godets pour le fleurissement annuel et biennuel 2017, pour un montant global et forfaitaire de 11 604,40 € H.T. (soit 12 764,84 € T.T.C. - TVA 10 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin deux semaines après la dernière livraison.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le-6-AVR-2017

Pour le Maire empêché et par suppléance,
Le 2^{ème} Maire-Adjoint,



Pascale Natale.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	10 AVR. 2017
Affiché le	10 AVR. 2017
Notifié le	10 AVR. 2017
Publié le	10 AVR. 2017

